

## Observation n°65

Déposé le 19 Juillet 2022

Par calelh association environnementale

Notre association implantée dans le Haut Languedoc tarnais œuvre, entre autres actions, à informer les habitants de nos territoires ruraux sur certains aspects préoccupants de l'industrie éolienne qui reçoit un bon accueil de la part de certaines de nos collectivités locales en difficulté financière. Les observations et les témoignages que nous recueillons depuis bientôt 20 ans, nous conduisent à alerter élus et habitants sur des impacts trop souvent minimisés :

-nuisances sonores pour les riverains de ces machines, constituant un trouble anormal de voisinage reconnu pour la première fois dans notre région par une décision de la Cour d'appel de Toulouse (juillet 2021) ;

-altération des paysages familiers qui tendent à se banaliser et à s'enlaidir, alors qu'ils font partie de notre patrimoine culturel et contribuent à notre santé mentale et à celle de nos visiteurs, vacanciers, résidents secondaires ;

- atteintes à la biodiversité, pas seulement par la mortalité observable de la faune volante que les naturalistes reconnaissent aujourd'hui à l'unanimité, mais également par une série de phénomènes moins spectaculaires bien décrits par les scientifiques : modification de la pénétration et de la circulation des eaux superficielles en raison de artificialisation des surfaces pour l'accès et l'installation des machines, destruction des sols et de leur microfaune, par tassement lié au passage des engins, etc.

Nous militons pour les économies d'énergie : les communes ont beaucoup à faire en la matière, en réduisant l'éclairage public, en limitant les déplacements du personnel (co voiturage), etc. Avant de vouloir produire de l'énergie, une collectivité devrait faire le point sur ce qu'elle peut économiser.

Enfin, nous nous étonnons du montage financier de ce projet qui n'est pas à proprement parler, loin s'en faut, un projet coopératif comme on pourrait le souhaiter. Et que vient faire une société mixte grenobloise en terre occitane ? On sait que les villes ont des besoins effrénés d'énergie ; pour cette raison les territoires ruraux subissent une forte injonction à en produire, au détriment d'une qualité de vie et d'environnement, d'un patrimoine naturel et culturel que nous devons préserver pour les citoyens qui en auront de plus en plus besoin.

Pour ces diverses raisons sur lesquelles l'attention du Commissaire enquêteur a été appelée par plusieurs autres contributions, nous souhaitons qu'il puisse prendre en compte au mieux dans ses conclusions, l'avis défavorable exprimé à juste raison par la population.

---

---